

Titulaire au CCE : Patrick MOUTTE

Suppléant : Sylvie Thomas

RS au CCE : Bernard GEGOUT

Ordre du jour :

1. **Fonctionnement du CCE**
- a. **Approbation des P.V. du CCE du 15/03/2012 et du 19/04/2012 (pour avis)**
2. **Orientations Générales de la Formation 2013 - 2015 (pour avis)**
3. **Bilan social 2011 (pour avis)**
4. **Projet d'avenant à l'accord intéressement de GrDF 2011/2013 (pour avis)**
5. **REX sur le déploiement des procédures gaz (pour information)**
6. **Information sur l'outil O² (pour information)**

1. Fonctionnement du CCE

a. Approbation des P.V. du CCE du 15/03/2012 et du 19/04/2012

Les P.V. sont adoptés à l'unanimité après prise en compte des modifications.

2. Orientations Générales de la Formation 2012 - 2015

La Direction nous présente ce dossier qui comprend 2 parties :

- Les orientations générales de la formation de GrDF 2012/2015 par lesquelles le distributeur fixe ses ambitions en matière de formation pour ces 3 prochaines années.
- Sa traduction en orientations de formation par « métiers »

Les orientations de formation des métiers.

Les orientations de formation des domaines transverses.

Ces orientations de formation permettent d'identifier les enjeux des domaines et des métiers qui les composent, ainsi que les priorités en termes d'orientations de formation pour les 3 prochaines années.

FO Énergie et Mines fait la déclaration suivante sur ce dossier :

L'examen du dossier sur les Orientations Générales de la Formation 2013 – 2015, amène FO à faire le constat suivant :

Force est de constater que GrDF affiche toujours une forte ambition pour ses différents métiers dans l'entreprise. Vous vous appuyez malheureusement encore sur des outils ou des dispositifs qui pour nous, sont inopérants.

Malgré les annonces de révision d'une GPEC spécifique à GrDF, nous regrettons qu'elle ne soit pas opérationnelle. Cela réduit notre visibilité sur l'emploi, même avec un plan emploi à 5 ans.

En ce qui concerne la formation en alternance, encore une fois, vous abordez très rapidement la partie tutorale alors que pour nous elle est un élément essentiel de ce dispositif.

Dans bon nombre d'unités, le temps passé par les tuteurs pour le suivi des alternants n'est pas assez pris en compte dans leur charge de travail.

À terme, cela pourrait conduire à une démotivation des tuteurs avec toutes les conséquences qui en résulteraient.

Concernant le recrutement des apprentis, le développement de partenariats avec les CFA ne semble pas vouloir décoller. Faut-il revoir votre stratégie ?

Sur la partie « Consolider et développer le professionnalisme des salariés » et, plus particulièrement à propos de l'utilisation du DIF, nous regrettons de ne pas avoir été entendus.

La communication n'a pas évolué, mais également son utilisation est encore trop restrictive. De même, FO Énergie et Mines vous demande d'examiner une solution pour valoriser le tutorat bien sûr, mais également les bonnes volontés des agents qui aujourd'hui transmettent leurs savoirs sans aucun retour significatif de l'employeur.

L'objectif pourrait être qu'un agent qui serait susceptible de partir en inactivité 2 voir 3 ans plus tard, puisse tout de même être retenu sur un emploi supérieur.

Cela aurait pour effet de donner une image positive pour l'avenir des agents au sein de GrDF.

FO Énergie et Mines demande à la Direction de mettre en place un système qui permettrait de valoriser les métiers techniques et d'informer au mieux les agents féminins de nos entreprises pour les inciter à s'inscrire dans une démarche volontariste lorsqu'il y a fermeture de service ou réforme diminuant de façon importante les emplois du tertiaire.

Nous enregistrons quelques avancées, mais globalement vous n'affectez pas de moyens suffisants pour satisfaire les ambitions que vous affichez.

Pour ces raisons, FO Énergie et Mines donnera un avis défavorable sur ce dossier.

Le Président demande l'avis du CCE sur ce point :

VOTE : POUR : CGC et CFDT **5**
 CONTRE : FO et CGT **14**

3. Bilan social 2011

La délégation FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

FO Énergie et Mines reconnaît que présenter le bilan social n'est jamais chose facile et reste indulgent sur les chiffres présentés.

Néanmoins, ce document nous éclaire sur la vie de l'entreprise et nous interpelle.

En effet, les effectifs n'évoluent toujours pas, alors que l'absentéisme pour maladie augmente de façon significative.

Le volume global de la formation est en baisse, car aucune formation lourde. Nous ne pouvons que nous inquiéter.

GrDF aurait pu relancer auprès des R.H. locaux une action volontariste sur l'utilisation du DIF.

Pour ces raisons, FO Énergie et Mines donnera un avis négatif sur le bilan social 2011.

VOTE : Le CCE de GrDF s'est prononcé à l'unanimité **CONTRE**.

4. Projet d'avenant à l'accord intéressement de GrDF 2011/2013

FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

FO Énergies et Mines a fait preuve, durant toute la négociation sur l'avenant à l'accord intéressement, d'un esprit novateur et d'initiative, tout en exigeant que le montant moyen revenant aux agents s'inscrive en hausse, pour tenir compte de l'amélioration des résultats de notre entreprise.

Le projet d'avenant qui nous est présenté prévoit un nouveau critère appelé critère « Innovation participative ».

FO Énergies et Mines n'est pas opposé à ce critère à condition d'avoir la certitude que le seuil retenu est atteignable et permette aux agents d'accroître le montant d'intéressement qu'ils percevront au titre de 2012.

FO Énergies et Mines n'est pas opposé à la mise en place de critères ou de clauses de « surperformance », permettant de majorer le montant moyen de l'intéressement, à la condition que les indicateurs retenus soient pertinents.

FO Énergies et Mines prend acte de l'engagement de la Direction de porter le nominal à un montant supérieur à celui attribué en 2011.

VOTE : POUR : 4 FO et CFE-CGC
 CONTRE : 15 CGT et CFDT

5. REX sur le déploiement des procédures gaz

Un guide des procédures d'exploitation a été réalisé en parallèle de la note EXPL 0500 « accès aux ouvrages » suite à une série d'incidents mettant en avant des problèmes d'exploitation.

Un projet de révision de l'EXPL 0500 (accès aux ouvrages) nous a été présenté.

Ce guide des procédures d'exploitation a été réalisé en parallèle de la note EXPL 0500 « accès aux ouvrages ». Il complète la version de 2009, suite à une série d'incidents d'exploitation mettant en avant des problèmes de coordination sur certains chantiers et des constats de non-appropriation des règles de consignation d'ouvrages.

Son portage a fait l'objet de l'édition d'un guide des procédures proposant notamment une grille d'affectation en fonction des types de chantiers les plus courants.

Un REX effectué en 2011 montre que :

- le nombre d'AT délivré par le BEX ne garantit pas une lecture attentive de tous les chantiers et l'appropriation de la note EXPL 0500 est ralentie par le retard du déploiement de l'outil O2.

À ce titre, la mise en place de nouvelles procédures simplifiées devrait permettre de soulager la charge des BEX, pour la recentrer dans le cœur de son activité.

À terme, 33 % des AT seraient impactés par les évolutions de la note EXPL 0500.

Face à ces constats, un nouveau portage sera déployé en 2012.

6. Information sur l'outil O² (pour information)

Toujours en phase de déploiement l'outil O² mis à disposition en avril 2010, présente actuellement quelques soucis de lenteur face à une multitude d'utilisateurs en simultané sur une même action. Les acteurs (DATA Center et DSI) sont mobilisés afin de pallier à cette défaillance.

En effet, le volume croissant des utilisateurs a fait ressortir des limites à son utilisation. Pour exemple, 5 utilisateurs simultanés sur la même action bloquent le système. Pour y remédier, les équipes SI ont été contraintes de supprimer certaines tâches pour alléger le système. Par exemple, l'activité de planification a été sortie pour réintégrer web-ce.

Cet outil permet aux préparateurs chargés de la préparation et de la programmation dans une Agence Réseau Gaz, une AGNRC ou une cellule d'hypervision d'activités d'effectuer les tâches suivantes :

- Créer une affaire et un BT, éditer et clôturer.
- Réserver le personnel.
- Suivi d'exploitation : réparation, fiches problèmes, alerte de fuite.
- Disponibilité : indisponibilité, horaires types, planning, demande de congés.
- Compte-rendu : réalisation.
- Gestion de l'équipe.
- Rapports.

À ce stade, la direction ne fera pas d'avancées complémentaires sur O² avant qu'il ne soit fiabilisé.

Prochain CCE de GrDF, jeudi 5 juillet 2012

Construisons
notre avenir